

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVANTON

Séance du 20 Novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 20 novembre, à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 16 novembre, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence d'Anita POUPEAU, Maire.

Présents :

MMES BARBOT Noémie, FERER Stéphanie, GUERRERO CORDEBOEUF Sandra, PETIT Christine, POUPEAU Anita, SERRANO Jacqueline,
MM ABDI GOULED Moustapha, BOURSERONDE Jean-François, BOZIER Eric, CHARRIEAU Grégory, FERER Gabriel, GALLEY Philippe.

Absents excusés :

Monsieur BERTHELOT Jérôme donne pouvoir à Monsieur BOZIER Eric
Monsieur FRADIN Eric donne pouvoir à Madame POUPEAU Anita
Madame VACOSSIN Barbara donne pouvoir à Madame GUERRERO CORDEBOEUF Sandra
Madame RENOULT Chantal donne pouvoir à Madame PETIT Christine
Monsieur DELAFOND Nicolas donne pouvoir à Monsieur FERER Gabriel
Madame THEBAULT Christèle donne pouvoir à Madame SERRANO Jacqueline
Madame PUYGRENIER Natacha donne pouvoir à Monsieur GALLEY Philippe

Monsieur GALLEY Philippe est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 16 octobre 2018. Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. RETOUR SUR LE VOYAGE DU CONSEIL DES JEUNES A PARIS ET REMBOURSEMENT DE FRAIS :

Madame GUERRERO CORDEBOEUF expose au Conseil municipal que le vendredi 26 octobre, le Conseil Des Jeunes d'Avanton (CDJ) s'est rendu à l'Assemblée Nationale, accompagné d'élus, de parents de la commission Jeunesse et de Madame le maire.

Le rendez-vous était fixé à 6 heures devant la mairie, un co-voiturage avait été organisé pour le trajet jusqu'à la gare. Un grand merci aux parents qui y ont participé.

Arrivés à Paris, nous partons pour les invalides avant d'aller vers l'Assemblée Nationale.

La première visite de la journée a débuté par l'Assemblée Nationale, les jeunes ont été accueillis par le député Jacques Savatier. Celui-ci a répondu aux diverses questions posées par quelques jeunes sur le rôle d'un député, la durée d'un mandat, d'où venait le nom de l'Assemblée Nationale... Ses réponses ont permis aux enfants une meilleure compréhension de cette institution. Les jeunes ont été très attentifs lors de la visite guidée de l'Assemblée et ont pu écouter les échanges dans l'hémicycle durant une dizaine de minutes.

Vu le beau temps ce jour-là nous avons pu partager un pique-nique au pied de la tour Eiffel, avant d'aller visiter le musée des Arts Forains et d'admirer la Capitale au sommet de l'Arc de Triomphe.

Nous nous sommes déplacés en métro mais avons aussi beaucoup marché. La journée a été riche en informations et en émotions.

Après un goûter à Montparnasse avant de reprendre le train nous ramenant à Poitiers, nous sommes revenus heureux, pleins de souvenirs et de moments de partage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à mandater la somme de 81,95 € au profit de Madame Sandra GUERRERO CORDEBOEUF, en remboursement d'une facture de tickets de métro dont elle s'est acquittée personnellement auprès de la RATP pour des dépenses relatives à l'organisation du voyage du conseil des jeunes du 26 octobre 2018 (transport pour les visites de l'Assemblée Nationale et du musée des arts forains).

Résumé des débats :

Madame GUERRERO CORDEBOEUF précise que seuls les frais de RATP n'ont pas pu être réglés par mandat administratif car il fallait un montant minimum de 150 €.

Madame le Maire et Monsieur GALLEY exposent au Conseil municipal que les enfants ont vécu un beau moment de partage. Monsieur BOZIER ajoute que ce voyage était important pour les jeunes, notamment une enfant qui n'était jamais allée à Paris. Madame GUERRERO CORDEBOEUF précise que 20 jeunes et 8 adultes accompagnants ont participé à ce voyage.

2. DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Afin de prévoir les ajustements nécessaires à l'exécution budgétaire de la fin de l'exercice 2018, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°5 suivante :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.) – opération	Montant en €	Article (chap.) - opération	Montant en €
10226 (10) : Taxe d'aménagement <i>Remboursement TA indument perçue</i>	3 620,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	31 941,00
2111 (21) – 0134 : Terrains nus <i>Diminution crédits voie douce</i>	- 28 208,48	10222 (10) : FCTVA <i>Estimation à la baisse / BP</i>	- 25 000,00
2116 (040) : Cimetières <i>Travaux en régie</i>	3 700,00	1321 (13) – 0131 : Etats et établissements nationaux <i>Commune non éligible appel à projet informatique écoles</i>	- 8 900,00
21312 (040) : Bâtiments scolaires <i>Travaux en régie</i>	5 210,00	1323 (13) – 0118 : Départements <i>Amoindrissement de la subvention car montant travaux rue du Château inférieurs au prévisionnel</i>	- 3 250,00
21318 (040) : Autres bâtiments publics <i>Travaux en régie</i>	12 990,00	1341 (13) – 0118 : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux <i>Amoindrissement de la subvention car montant travaux rue du Château inférieurs au prévisionnel</i>	- 16 771,00
21318 (041) : Autres bâtiments publics <i>Intégration des frais d'étude de la réorganisation cantine aux travaux du self</i>	3 391,00	1342 (13) – 0118 : Amendes de police <i>Dossier pas passé en 2018, passera en 2019</i>	- 25 000,00
21318 (21) – 150 : Autres bâtiments publics <i>Vidéoprotection/alarme site sportif</i>	5 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros <i>Emprunt équilibre non nécessaire</i>	- 107 578,48
2152 (040) : Installations de voirie <i>Travaux en régie</i>	1 330,00	2031 (041) : Frais d'études <i>Intégration des frais d'étude de la réorganisation cantine aux travaux du self</i>	3 391,00
2183 (21) – 0131 : Matériel de bureau et matériel informatique <i>Diminution des crédits d'acquisition informatique aux écoles suite commune non éligible appel à projet</i>	- 34 500,00		

2315 (23) – 0118 : Installation, matériel et outillage techniques <i>Diminution des crédits opération voirie, marché rue du château inférieur aux prévisions</i>	- 131 000,00		
2312 (23) – 152 : Agencements et aménagements de terrains <i>Bornage et étude géotechnique terrain du Manoir</i>	7 300,00		
<u>Total</u>	- 151 167,48 €	<u>Total</u>	- 151 167,48 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.) – opération	Montant en €	Article (chap.) - opération	Montant en €
023 (023) : Virement à la section d'investissement	31 941,00	6413 (013) : Remboursements sur rémunérations <i>Remboursements assurance arrêts maladie agents</i>	5 000,00
60632 (011) : Fournitures de petit équipement <i>Travaux en régie</i>	13 000,00	7067 (70) : Redevance & droits des serv. Péri-sc <i>Cantine</i>	7 000,00
6413 (012) : personnel non titulaire <i>Remplacements</i>	5 000,00	722 (042) : Immobilisations corporelles <i>Travaux en régie</i>	23 230,00
657362 (65) : CCAS <i>Subvention CCAS</i>	300,00	7318 (73) : Autres impôts locaux ou assimilés <i>Rectification d'imputation</i>	- 166 850,00
		73211 (73) : Attribution de compensation <i>Rectification d'imputation</i>	166 850,00
		74832 (74) : Attribution du Fonds départemental de la TP <i>Montant notifié inférieur au prévisionnel</i>	- 3 289,00
		752 (75) : Revenus des immeubles <i>Loyers</i>	4 500,00
		7788 (77) : Produits exceptionnels divers <i>Remboursement sinistre club house tennis, participation Comité des fêtes HV</i>	13 800,00
<u>Total</u>	50 241,00 €	<u>Total</u>	50 241,00 €
<u>Total dépenses</u>	- 100 926,48 €	<u>Total recettes</u>	- 100 926,48 €

Résumé des débats :

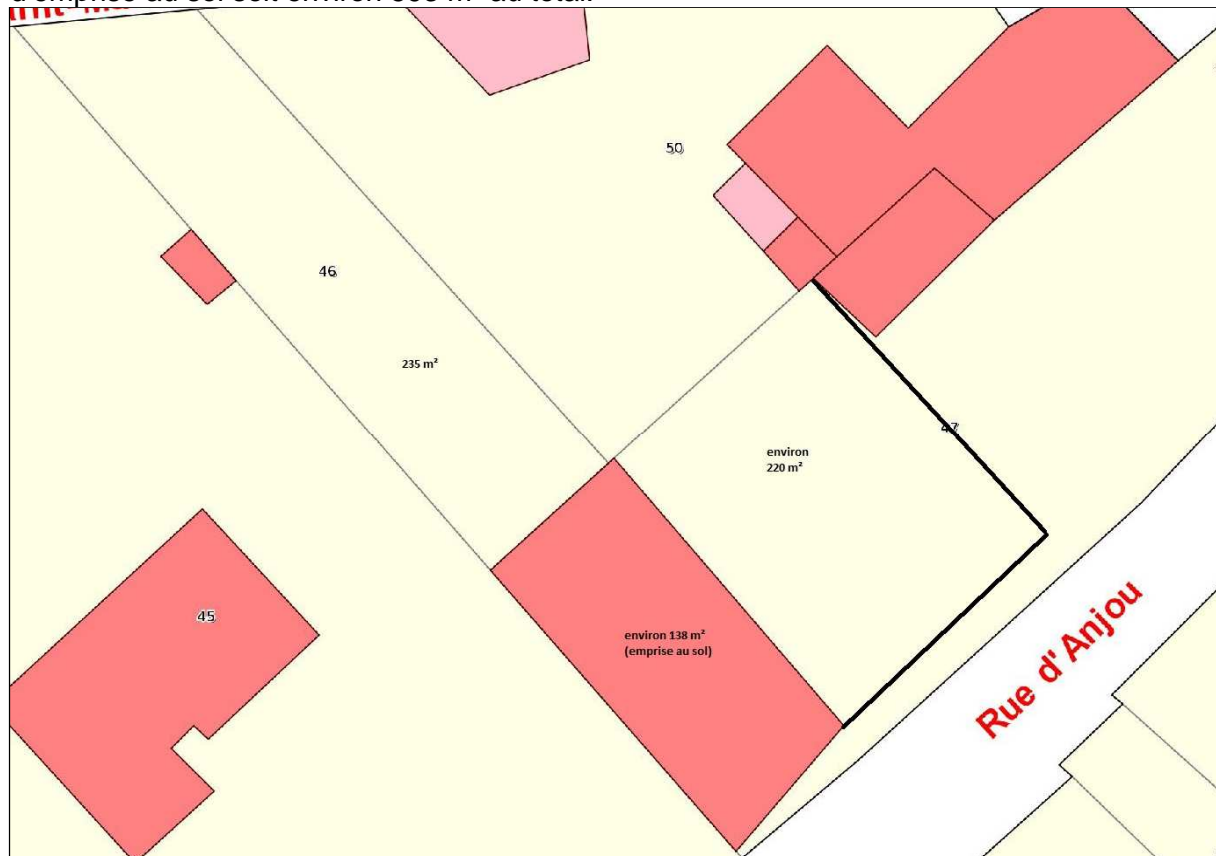
Madame BARBOT dit qu'il manquait des entourages aux containers de la rue de la Treille. Madame le Maire précise que ces travaux ont été réalisés en régie aujourd'hui. Monsieur BOZIER invite les Conseillers municipaux à aller voir les équipements des vestiaires (bancs et patères) réalisés en régie par les agents communaux. Il ajoute que les agents ont réalisé un bon travail. Madame le Maire précise que l'enrobé a été fait devant les vestiaires.

3. VENTE DES ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX

Madame le Maire expose au Conseil municipal que suite au déménagement des ateliers municipaux route de la Cour d'Hénon, il a été évoqué de procéder à la vente des anciens ateliers situés rue d'Anjou.

En effet, au vu d'une étude réalisée par l'Agence Technique Départementale (ATD), et conformément aux besoins en surface de locaux associatifs, le coût de la réhabilitation de cet ancien bâtiment en Etablissement Recevant du Public (ERP) serait disproportionné, nécessitant l'aménagement d'un étage.

Le bien à céder correspond à un terrain d'environ 455 m² et d'un bâtiment d'environ 138 m² d'emprise au sol soit environ 593 m² au total.



Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Considérant que les dépenses relatives à la mise en état du bâtiment des anciens ateliers municipaux situés rue d'Anjou seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté à un service public communal sans réaliser de lourds investissements notamment relatif aux normes des ERP, normes sismiques et d'accessibilité,

Considérant que la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses, notamment l'acquisition du terrain de la rue du Manoir qui répondrait aux besoins recensés sur la commune,

Vu le budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de procéder à l'aliénation de la parcelle AL 46 (235 m²), et d'environ 358 m² de la parcelle AL 47 (bornage à réaliser) comprenant un bâtiment d'environ 138 m²

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date du 26 avril 2017 (dossier 2017-016V0158), prorogé le 14 novembre 2018 (dossier 2018-86016V1051),

Vu les offres d'achat dudit bien,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ Décide la vente du bâtiment des anciens ateliers municipaux situé au 2 rue d'Anjou comprenant un terrain d'environ 455 m² et d'un bâtiment d'environ 138 m² d'emprise au sol soit environ 593 m² au total situé sur les parcelles d'assise AL 46 et AL 47,
- ✓ Fixe le prix de vente à 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) net vendeur, frais de notaires à la charge des acquéreurs,
- ✓ Décide que les frais de bornage relatifs à la division de la parcelle AL 47 sont à la charge de la commune
- ✓ Vu les offres d'achat, Décide de céder ce bien à Madame Aurore DELEAU et Monsieur Thomas ROUSSEAU domiciliés 12 allée des Opales, 86440 MIGNE AUXANCES
- ✓ Autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré dans les conditions prévues par l'article L 2241-6 du code général des collectivités territoriales
- ✓ Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente du bien

Résumé des débats

Monsieur BOZIER ajoute qu'en raison des normes sismiques applicables aux Etablissements Recevant du Public la réhabilitation n'était pas envisageable.

4. TARIFS 2019 DE LA CANTINE

Vu l'exposé de Monsieur GALLEY,

Vu la délibération n°2017-59 du 19/12/2017 fixant les tarifs 2018 de la cantine ;

Vu le rapport d'activité 2017-2018 de la cantine scolaire (voir annexe 1 jointe) faisant état d'un coût de revient moyen du repas à 4,884 € (contre 4,824 € en 2016-2017) soit une augmentation de 1,24 % due à l'augmentation du budget annexe (achat, réparation et renouvellement de matériel) et des charges en personnel ;

Considérant l'inflation sur les produits alimentaires de 1,9 % de juin 2017 à juin 2018 ;

Considérant que le service de cantine scolaire est déficitaire de 49 528 € sur l'année scolaire 2017-2018 par rapport à un budget de 157 895 € soit 31,37 % de déficit ;

Considérant qu'il convient de maîtriser ce déficit ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix pour, 2 abstentions) le Conseil municipal se prononce sur une évolution de 1,5 % des tarifs de la cantine scolaire à compter du 1^{er} janvier 2019 :

	Tarifs 2019
Repas enfant	3,33 €
Repas particulier (allergique)	1,67 €
Repas adulte	6,98 €

Résumé des débats :

Monsieur GALLEY présente au Conseil municipal le rapport d'activité 2017-2018 de la cantine scolaire. 32 329 repas ont été servis sur cette année scolaire soit un nombre moyen de 233 repas par jour hors mercredi. Le coût moyen d'un repas s'élève à 4,884 € (contre 4,824 l'an dernier), soit 6 centimes d'augmentation. Les dépenses de denrées alimentaires ont évolué de 0,017 € par repas par rapport à l'année dernière et représentent 25,67 % du coût d'un repas. Les dépenses en fluides représentent 0,172 € par repas. Elles ont évolué de 14,67 % et représentent 3,52 % du coût du repas. Les dépenses en personnel représentent 3,13 € par repas, elles ont évolué de 1,36 % et représentent 64,09 % du coût du repas. Enfin les dépenses liées au budget annexe (réparation, entretien, acquisition de matériel...) représentent 0,328 € par repas, elles ont évolué de 4,13 % et représentent 6,72 % du coût du repas. Le service de restauration scolaire est déficitaire de 49 528,64 €. 67,16 % du coût du repas est supporté par les familles. La commune verse 1,604 € par repas soit 49 580,24 € pour les 30 911 repas enfants. L'inflation sur les produits alimentaires s'élève à 1,9%. Les impayés au 31/12/2017 s'élèvent à 4079,69 €. Monsieur GALLEY souligne le travail de Madame SERRANO sur les impayés et dans la recherche de solutions pour les familles.

Le rapport d'activité du service établi par la responsable du service résume les principaux événements de l'année à savoir la pérennisation des réunions de service à chaque début de période qui ont pour objectif de coordonner les évolutions et le fonctionnement du service. Le pointage scan est adapté au service de self. Du nouveau mobilier a été installé côté maternelle, il est plus léger et moins générateur de bruit. Chaque semaine, les personnels s'adaptent et effectuent les évolutions nécessaires en fonction des situations. La répartition des effectifs de maternelle sur les deux services change au cours de l'année en fonction de la sieste. Les atsem impliquent les enfants et les incitent à ranger leur chaise et à laisser une place propre pour le 2^{ème} service. Monsieur GALLEY souligne l'adaptabilité et l'investissement du personnel de cantine et des atsem pour que le service fonctionne. Un linéaire de self est en service depuis janvier 2018. Cette nouvelle organisation a permis une réduction du bruit, de meilleures circulations, une diminution de la durée des repas et des meilleures conditions de travail pour le personnel. Les partenariats avec les enseignants se poursuivent avec notamment l'organisation d'un petit déjeuner anglais avec les élèves de la classe de Madame BROUSSELY. Du pain a été fait avec les CP. Deux stagiaires ont été accueillis sur l'année. Le dernier exercice incendie de l'année a lieu sur le temps de cantine. L'objectif du service pour 2018-2019 est de servir une part de produit bio plus importante. Monsieur GALLEY fait un point sur les activités périscolaires proposées le midi qui ont coûté 3705,60 €. Il remercie les bénévoles : Madame le Maire pour avoir assuré l'activité lecture pendant deux périodes, Madame JASPART pour l'activité de travaux d'aiguilles et Madame BOUTIN qui fait une activité de dessin cette année.

Un tour de table est effectué afin que chaque conseiller expose son avis sur l'évolution des tarifs. Monsieur GALLEY donne les éléments de contexte : 1,9 % d'inflation, 1,24 % d'augmentation du coût de revient du repas, 50 000 € de déficit, sachant que c'est un service que rend la commune qui sera toujours déficitaire. Monsieur BOZIER précise que les fluides vont augmenter en cette fin d'année. Madame le Maire ajoute qu'en cas d'augmentation de 1,5 % cela représente 0,98 € par mois pour un enfant et pour 20 repas dans le mois, elle précise que pour une famille en difficulté, ce n'est pas 1 € pour 20 repas qui les mettront davantage en difficulté. La commune doit être vigilante, mais il y a du pour et du contre avec un équilibre à trouver à ne pas trop ponctionner les familles et la gestion d'un service. Après un tour de table 16 conseillers sont pour une augmentation de 1,5 % et 3 conseillers pour une augmentation de 2 %.

5. INONDATIONS DANS L'AUDE : APPEL NATIONAL AUX DONS

Madame le Maire présente au Conseil municipal un mail de l'association des Maires de France :

Le lundi 15 octobre 2018 restera à jamais une journée noire pour l'ensemble des audois et audoises. Près de 20 ans après, l'histoire se répète et le Département paie à nouveau un lourd tribut à ces inondations dévastatrices et imprévisibles.

Ne pouvant rester indifférents aux colossaux dégâts matériels subis par quelques 70 communes, l'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable à nos Maires sinistrés.

Ces dons, qui seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises, sont à effectuer auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la « solidarité communes audoises 2018 »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que l'aide à la reconstruction des équipements publics devrait incomber à l'Etat, le Conseil municipal, décide de ne pas verser de subvention exceptionnelle au Département de l'Aude dans le cadre de la « solidarité communes audoises 2018 ».

Résumé des débats :

Monsieur FERER expose au Conseil municipal que sur le principe d'être solidaire avec les communes, il approuve, par contre dans la mesure où cet appel aux dons est mené pour aider à la reconstruction des bâtiments publics, il considère que c'est une prérogative qui incombe à l'Etat et que la commune n'a pas à s'y substituer.

Les membres du Conseil municipal suivent unanimement l'avis de Monsieur FERER.

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE A LA LIGUE DE FOOTBALL

Vu l'exposé de Monsieur BOZIER,

Dans le cadre du versement de la subvention FAFA pour les vestiaires du stade de football, après en avoir délibéré le Conseil municipal autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition du terrain de football et des équipements y attenants avec la ligue et le district de football.

Voir convention en annexe

7. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

Rapporteur : Anita POUPEAU

Décisions prises par Madame le Maire en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT :

N° D31/2018 : Décision relative à la signature du marché de travaux pour l'aménagement de la rue du Château (SARL SN DEGUIL)

Montant du marché : 216 688,26 € HT soit 260 025,91 € TTC

Résumé des débats :

Madame le Maire précise que les travaux de la rue du Château devraient débuter le 3 décembre et vont durer six semaines avec une interruption pour les congés de Noël. Madame BARBOT demande si un aménagement sera prévu pour pouvoir franchir plus facilement le carrefour des rues de la Garenne, Saint Mandé et Richelieu qui risque d'être encombré aux heures de pointe. Madame le Maire lui répond que non, qu'il y aurait la solution de mettre des feux provisoires mais qu'il faudrait voir avec le Département. Monsieur FERER ajoute que ce serait à la charge de la commune. Madame BARBOT s'interroge sur la réfection de la route de Poitiers suite aux travaux d'assainissement. Monsieur FERER indique que le Département a prévu de refaire le revêtement de la route de Poitiers en 2019 ou 2020. Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de la rue des Bois ont commencé. Monsieur FERER indique que les travaux de la rue des Fosses sont terminés, qu'il reste juste le revêtement. Madame le Maire informe le Conseil municipal que depuis le 1^{er} octobre, les marchés publics de plus de 25 000 € H.T. doivent être dématérialisés. Elle ajoute qu'ainsi, il est envisagé de passer un marché global de voirie pour 2019 avec le recrutement d'un maître d'œuvre.

8. QUESTIONS DIVERSES :

Après débat, le Conseil municipal décide de soumettre au vote l'évolution des tarifs communaux pour 2019.

Madame le Maire informe le Conseil municipal

- qu'une consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation réalisée par l'agence de l'eau Loire Bretagne a lieu du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 www.prenons-soin-de-leau.fr
- que le rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Eaux et Assainissement Eaux de Vienne Siveer est consultable à la mairie
- que les prochains conseils municipaux auront lieu : mardi 18 décembre à 20h00,

- 22/01/2019, 19/02/2019,19/03/2019
- de l'agenda des manifestations :
 - ✓ Samedi 24 novembre : Repas du CCAS à 12h à la salle des fêtes
 - ✓ Vendredi 30/11 à 19h : Loto du club du handball du Haut Poitou à la salle des fêtes
 - ✓ Samedi 1^{er} décembre à 10h : décoration du sapin de Noël de la commune et vente de sapins par l'APE devant la mairie, marché de Noël du centre de loisirs En Avant Ton Aventure
 - ✓ Samedi 15 décembre à 19h15 : Loto des tard à dîner à la salle des fêtes
 - ✓ Vendredi 11 janvier 2019 à 19h : Vœux à la population à la salle des fêtes
 - ✓ Vendredi 18 janvier 2019 à 19h : Vœux aux agents à la salle des fêtes
 - Qu'elle a rencontré le nouveau prêtre Armel de Sagazan qui a remplacé le prêtre André Talbot. Il souhaite ré-ouvrir l'église pour la journée du patrimoine et que des concerts soient donnés dans l'église.

Monsieur BOZIER informe le Conseil municipal :

- qu'un food truck va s'installer le lundi soir sur la commune à partir du 26 novembre,
- qu'il a appris la fermeture définitive de la boulangerie MELIN,
- que la Région n'a pas retenu le projet de création d'une voie douce suite à la demande faite au titre du contrat d'attractivité et que concernant la demande de DSIL auprès de l'Etat, la demande va être maintenue pour 2019. Une demande de subvention auprès de l'ADEME va être faite concernant la maîtrise d'œuvre du projet.
- qu'il s'est porté volontaire auprès de la CCHP pour faire partie du groupe de travail du projet de territoire.
- qu'une réunion sur le projet de lotissement sur le terrain de la rue du Manoir aura lieu début décembre avec le maître d'œuvre et que le permis d'aménager devrait être déposé avant la fin de l'année. Monsieur ABDI GOULED demande combien de terrains sont réservés. Monsieur BOZIER lui répond qu'ils sont tous réservés et que les gens seront sollicités pour maintenir leur réservation une fois que le Conseil municipal aura délibéré sur le prix de vente des terrains. Il ajoute que le budget annexe sera voté le 22 janvier.

Séance levée à 21h24

Prochain conseil municipal : le 18 décembre 2018

Emargements :

ABDI GOULED Moustapha	BARBOT Noémie	BOURSERONDE Jean-François
BOZIER Eric	CHARRIEAU Grégory	FERER Gabriel
FERER Stéphanie	GALLEY Philippe	GUERRERO CORDEBOEUF Sandra
PETIT Christine	POUPEAU Anita	SERRANO Jacqueline